



Conseil économique et social

Distr.: Générale
11 juillet 2012

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement

Bangkok, 10-12 septembre 2012

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Examen de grandes questions régionales
dans le cadre du Plan d'action international
de Madrid sur le vieillissement**

Rapport sur les préparatifs au niveau régional de l'examen du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document donne un aperçu des préparatifs au niveau régional du deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique (Plan d'action de Madrid), y compris un résumé des recommandations sur les mesures régionales prioritaires convenues à la Réunion préparatoire à la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international sur le vieillissement. Le Plan d'action de Madrid revêt une importance particulière pour les décideurs en Asie et dans le Pacifique, dans la mesure où le nombre des personnes âgées augmente dans la région à un rythme sans précédent. Étant donné la baisse du taux de fertilité et l'accroissement de la longévité, associés à leurs effets économiques et sociaux pour tous les pays de la région, il est impératif d'aboutir à un consensus régional sur un ensemble de mesures qui résoudraient les problèmes communs posés par l'application du Plan d'action de Madrid pour se préparer à une société vieillissante. Le présent document vise à faciliter les délibérations de la Réunion sur les grandes questions et mesures prioritaires en vue du prochain cycle d'application du Plan d'action de Madrid. La Réunion souhaitera peut-être aussi examiner et déterminer les principaux domaines de coopération régionale.

Table des matières

	Page
I. Introduction.....	2
II. La résolution 65/182 de l'Assemblée générale, la résolution 2010/14 du Conseil économique et social et la résolution 2011/28 du Conseil économique et social.....	4
III. La résolution 67/5 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	5
IV. L'Enquête régionale 2011 sur vieillissement	5
V. Les consultations régionales sur le vieillissement	6
VI. Principales mesures recommandées découlant des préparatifs au niveau régional de l'examen du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique	7
VII. Conclusion	12

I. Introduction

1. L'année 2012 marque le dixième anniversaire du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, qui a été adopté par 159 gouvernements à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement à Madrid en 2002¹, puis approuvé par l'Assemblée générale durant sa cinquante-septième session². L'Assemblée générale, dans sa résolution 65/182 du 21 décembre 2011 sur la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, a réaffirmé le Plan d'action de Madrid et a établi une série de mesures à prendre par les gouvernements pour favoriser son application. Le Conseil économique et social, dans sa résolution 2010/14 du 22 juillet 2010 sur l'application future du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002), a reconnu, entre autres, le concours essentiel des commissions régionales des Nations Unies à l'application du Plan d'action de Madrid ainsi qu'à son examen et à son évaluation, y compris l'organisation des réunions régionales du cycle d'examen et d'évaluation dans le cadre des préparatifs au deuxième cycle mondial d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid qui doit se tenir en 2013. Le Conseil, dans sa résolution 2011/28 du 28 juillet 2011 sur les modalités du deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002), a encouragé les commissions régionales à continuer de faciliter le travail d'examen et d'évaluation effectué au niveau régional.

2. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à sa soixante-septième session, a adopté la résolution 67/5 du 25 mai 2011 sur l'application intégrale et efficace du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement dans la région Asie-Pacifique. Dans la résolution, la Commission a encouragé tous les membres et membres associés à accélérer l'application du Plan d'action de Madrid. La Commission a aussi décidé de convoquer la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le deuxième cycle d'examen et d'évaluation au niveau régional du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en 2012. Le présent document donne un aperçu des éléments clefs qui ont contribué aux préparatifs au niveau régional

¹ *Rapport de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid, 8-12 avril 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.02.IV.4), chap. I, résolution 1, annexes I et II.

² Voir la résolution 57/167 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 2002, sur la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.

du deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid en Asie et dans le Pacifique, et présente les grandes mesures qui devraient être prises pour accélérer l'application du Plan d'action de Madrid, lesquelles sont issues des préparatifs au niveau régional.

3. Le Plan d'action de Madrid revêt une importance particulière pour les décideurs en Asie et dans le Pacifique, étant donné que le nombre des personnes âgées augmente dans la région à un rythme sans précédent. Si la région de la CESAP totalisait presque un demi-milliard de personnes âgées de 60 ans et plus en 2010 (437 millions), ce nombre devrait tripler et s'élever à près de 1,3 milliard en 2050. Ainsi, une personne sur quatre en Asie et dans le Pacifique sera âgée de 60 ans ou plus en 2050.

4. Certes, le calendrier et le rythme du vieillissement différeront en Asie et dans le Pacifique, mais tous les pays devraient connaître une augmentation du nombre des personnes âgées dans les années à venir. Cette évolution spectaculaire de la pyramide des âges aura des conséquences sur le développement économique et social dans tous les pays de la région.

5. La baisse du taux de fertilité et l'accroissement de la longévité offrent aux pays l'occasion de redéfinir leur programme national de développement d'une manière nouvelle et créative en encourageant le vieillissement actif et productif ainsi qu'il a été établi dans les trois volets du Plan d'action de Madrid³. Les pays ont rencontré des difficultés dans l'application de certaines mesures importantes se rapportant au vieillissement de la population. Un environnement favorable qui contribue au vieillissement actif doit lever les obstacles à l'emploi et inclure l'élaboration de régimes de protection sociale universelle qui assurent aux personnes âgées un revenu sûr et des services de santé universelle. Ces derniers constitueraient une avancée importante vers la prestation de services de santé accessibles et appropriés aux personnes âgées ayant des besoins de santé multiples et complexes. En outre, les personnes âgées productives et en bonne santé ont besoin d'environnements sociaux et physiques sans obstacles et adaptés à leur âge. Faute de ces mesures, les pays seront confrontés à des difficultés liées à des ratios de dépendance et à des dépenses de santé économiquement non viables, et à l'exclusion sociale d'une grande partie de la population.

6. Le vieillissement de la population en Asie et dans le Pacifique met en évidence le besoin impérieux d'aboutir à un consensus régional sur un ensemble de mesures qui remédieraient aux problèmes communs posés par l'application du Plan d'action de Madrid. Le Séminaire régional sur la promotion de la santé et le vieillissement actif en Asie et dans le Pacifique (tenu à Bangkok les 15 et 16 novembre 2010)⁴, le Forum régional sur les services de soins aux personnes âgées en Asie et dans le Pacifique (tenu à Nanjing (Chine), les 21 et 22 janvier 2011), l'Enquête régionale 2011 sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique, et la Réunion préparatoire à la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le deuxième cycle d'examen et d'évaluation au niveau régional du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (tenue Beijing du 22 au 24 novembre 2011)⁵ ont été des étapes importantes dans le processus d'élaboration d'un ensemble de mesures clefs convenues au niveau régional pour accélérer l'application du Plan d'action de Madrid.

³ Ces trois volets sont les suivants: i) les personnes âgées et le développement; ii) promotion de la santé et du bien-être des personnes âgées; iii) créer un environnement favorable et porteur.

⁴ Voir www.unescap.org/sdd/meetings/HAI-Ageing/outdoc.pdf.

⁵ Voir http://test.actionbias.com/sites/test/files/Final_Report_of_Preparatory_Meeting_on_MIPAA_Review_0.pdf.

7. Les mesures présentées à la Section VI du présent document découlent des recommandations sur les priorités régionales convenues à la Réunion préparatoire à la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le deuxième cycle d'examen et d'évaluation au niveau régional du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Collectivement, ces mesures visent à faciliter les délibérations de la Réunion sur les grandes questions à examiner et les mesures prioritaires à prendre dans le cadre du prochain cycle d'application du Plan d'action de Madrid. La Réunion souhaitera aussi examiner et déterminer les principaux domaines de coopération régionale.

II. La résolution 65/182 de l'Assemblée générale, la résolution 2010/14 du Conseil économique et social et la résolution 2011/28 du Conseil économique et social

8. La résolution 65/182 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2010, sur la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, a encouragé tous les États membres à continuer d'appliquer le Plan d'action de Madrid dans le cadre de leurs plans de développement nationaux et de leurs stratégies d'élimination de la pauvreté.

9. Dans sa résolution 2010/14 du 22 juillet 2010 sur l'application future du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002), le Conseil économique et social a demandé aux États membres de continuer à participer efficacement à l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002), notamment au moyen de stratégies et politiques nationales et grâce à l'amélioration de la collecte des données et à la mise en commun des idées, des informations et des bonnes pratiques. Il a aussi recommandé que les États membres travaillent avec les commissions régionales à l'échange d'informations sur les bonnes pratiques.

10. Dans la même résolution 2010/14, le Conseil a décidé d'organiser le deuxième cycle d'examen et d'évaluation au niveau mondial du Plan d'action de Madrid en 2013 lors de la cinquante et unième session de la Commission du développement social, et a reconnu que les commissions régionales ont apporté un concours essentiel à l'application du Plan d'action de Madrid ainsi qu'à son examen et à son évaluation, y compris en organisant les réunions régionales prévues à cet effet et en établissant les documents finals. Le Conseil a décidé que la procédure du deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid devrait comprendre des activités préparatoires aux niveaux national et régional, y compris celles menées par les commissions régionales, activités préparatoires qui doivent s'achever en 2012.

11. Dans sa résolution 2011/28 du 28 juillet 2011 sur les modalités du deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid sur le vieillissement (2002), le Conseil économique et social a encouragé les commissions régionales à continuer de faciliter l'exercice mondial d'examen et d'évaluation au niveau régional, et a encouragé les États membres et les organisations des Nations Unies, s'il y a lieu, à fournir un appui aux commissions régionales dans la facilitation du processus d'examen et d'évaluation et dans l'organisation des conférences régionales destinées à examiner les résultats nationaux de l'examen et de l'évaluation en 2012.

III. La résolution 67/5 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

12. Dans sa résolution 67/5 du 25 mai 2011, la CESAP a décidé de convoquer la Réunion intergouvernementale de haut niveau Asie-Pacifique sur le deuxième cycle d'examen et d'évaluation au niveau régional du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en 2012 pour fournir une contribution régionale à l'examen et à l'évaluation au niveau mondial du Plan d'action de Madrid. Dans la résolution susmentionnée, la Commission a encouragé les membres et membres associés:

- a) à accélérer l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement;
- b) à organiser un cycle d'examen et d'évaluation au niveau national du Plan d'action de Madrid en appliquant notamment une méthode participative partant de la base;
- c) à désigner une représentation de haut niveau à la Réunion intergouvernementale de haut niveau Asie-Pacifique;
- d) à apporter un appui financier et autre à la coopération régionale visant à promouvoir l'application du Plan d'action de Madrid dans la région Asie-Pacifique;
- e) à incorporer le souci de l'égalité des sexes dans toutes les décisions de politique du vieillissement et à renforcer l'autonomisation et la protection juridique des personnes âgées, en particulier des femmes âgées.

IV. L'Enquête régionale 2011 sur le vieillissement

13. L'Enquête régionale 2011 sur le vieillissement⁶ a été réalisée par la CESAP. Elle avait pour objectif de compiler des données concernant les politiques et programmes nationaux portant sur le vieillissement de la population et les mesures spéciales visant à répondre aux besoins des personnes âgées, mises en œuvre par les pays dans la région Asie-Pacifique. Au total, trente membres et membres associés de la CESAP ont répondu à l'enquête⁷.

14. L'enquête a fait apparaître que la plupart des membres et membres associés avaient accompli des progrès dans l'élaboration de plans nationaux assortis de dispositifs institutionnels particuliers qui abordent la question du vieillissement selon une approche interministérielle ou intergouvernementale, en s'appuyant sur une allocation budgétaire plus généreuse. Le large éventail des mécanismes institutionnels recensés dans l'enquête a mis en relief le grand nombre d'approches et de mécanismes de politique utilisés pour répondre aux besoins des personnes âgées dans la région, reflet de l'importance croissante que les pays attachent au fait de se préparer et de faire face à des populations vieillissantes. Les réponses à l'enquête ont montré que l'affectation des ressources financières et humaines nécessaires à l'application du Plan d'action de Madrid avait posé un problème à tous les pays de la région Asie-Pacifique,

⁶ Les résultats préliminaires de cette enquête ont été présentés à la Réunion préparatoire à la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le deuxième cycle d'examen et d'évaluation au niveau régional du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement tenu à Beijing du 22 au 24 novembre 2011.

⁷ Pays ayant répondu: Arménie; Australie; Azerbaïdjan; Bangladesh; Chine; Fédération de Russie; Fidji; Géorgie; Inde; Indonésie; Japon; Malaisie; Maldives; Mongolie; Myanmar; Népal; Nouvelle-Zélande; Ouzbékistan; Papouasie-Nouvelle-Guinée; Philippines; République de Corée; République démocratique populaire de Corée; République démocratique populaire lao; Samoa; Sri Lanka; Thaïlande; Turquie; Vietnam; Hong Kong (Chine); et Macao (Chine).

et que les pays avaient enregistré des progrès concernant l'investissement dans un personnel professionnel chargé d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées. Ces réponses ont également indiqué qu'il était nécessaire d'accorder une attention plus grande à la situation particulière des femmes âgées.

15. Pour ce qui est des personnes âgées et du développement, plusieurs membres et membres associés avaient pris des mesures positives destinées à promouvoir la participation active des personnes âgées. Ces initiatives, toutefois, se traduisent par la nécessité de soutenir davantage l'emploi des personnes âgées et les systèmes globaux de protection sociale. Les principaux obstacles empêchant les personnes âgées d'obtenir et de conserver un emploi étaient la discrimination, les contraintes de mobilité et d'accessibilité et l'évolution rapide des qualifications requises. Les programmes visant à favoriser la formation et l'emploi des personnes âgées sont donc d'une importance capitale. La promotion d'emplois dignes pour les personnes âgées est non seulement essentielle pour leur intégration dans une société active et productive, mais contribue aussi à réduire les pressions croissantes auxquelles une population de personnes âgées plus nombreuse est soumise en matière de fourniture de protection sociale et d'assurance maladie. En effet, les systèmes de protection sociale et de sécurité sociale de beaucoup de pays et de régions d'Asie et du Pacifique sont toujours fragiles. Les systèmes de protection sociale et de sécurité sociale manquent encore d'une couverture globale et ne parviennent pas à assurer des niveaux adéquats de soutien.

16. Comme l'attestent les réponses à l'enquête, les membres et membres associés de la région ont fait une priorité de l'amélioration de la santé et du bien-être des personnes âgées. Nombre de mesures avaient été prises pour remédier aux problèmes de disponibilité, de coût et d'accessibilité posés par les systèmes de soins de santé. Ces efforts se sont soldés par une étendue des prestations très variable, certains régimes étant contributifs, d'autres non.

17. La plupart des membres et membres associés interrogés ont reconnu l'importance de veiller à créer un environnement favorable et porteur, la majorité d'entre eux ayant mis en œuvre des mesures dans ce sens, par exemple en mettant à la disposition des personnes âgées des logements sociaux ou des foyers accessibles et peu coûteux. L'enquête a mis en relief que des formes innovantes de prestation de soins aux personnes âgées, assorties de normes et de mécanismes d'évaluation, avaient été mises en pratique. En matière également de prestation de soins, la plupart des membres et membres associés interrogés avaient fourni une formation aux personnes qui dispensent des soins dans un cadre professionnel et non professionnel pour veiller au continuum de soins et de services aux personnes âgées. Dans ce domaine, il subsiste toutefois deux grands problèmes: l'absence d'un système d'accréditation pour la formation en matière de prestation de soins; et le nombre limité de politiques et de programmes bien définis s'attaquant à l'abandon, aux mauvais traitements et à la violence dont les personnes âgées sont victimes.

V. Les consultations régionales sur le vieillissement

18. Dans sa résolution 67/5, la CESAP s'est félicitée de la tenue du Séminaire régional sur la promotion de la santé et le vieillissement actif en Asie et dans le Pacifique, réuni à Bangkok les 15 et 16 novembre 2010, du Forum régional sur les services de soins aux personnes âgées en Asie et dans le Pacifique, réuni à Nanjing (Chine) les 21 et 22 janvier 2011, qui ont contribué à l'examen de l'application du Plan d'action de Madrid, en particulier, au sujet de la santé et des soins des personnes âgées.

19. Le Séminaire régional sur la promotion de la santé et le vieillissement actif en Asie et dans le Pacifique a été conçu dans le contexte d'un cadre stratégique global visant à élaborer des politiques et des pratiques destinées à améliorer la santé des personnes âgées, ainsi qu'à réduire le coût des soins de santé. Les participants au séminaire ont recensé 10 recommandations concrètes sur les mesures à prendre par les gouvernements pour combler les lacunes et résoudre les problèmes rencontrés dans l'application du volet santé du Plan d'action de Madrid⁸.

20. Plus de 100 hauts fonctionnaires, experts et professionnels venus de 15 pays de la région Asie-Pacifique ont participé au Forum régional sur les services de santé aux personnes âgées en Asie et dans le Pacifique⁹. Le Forum a analysé les préoccupations majeures des personnes âgées, y compris le fardeau excessif supporté par les femmes âgées à cause des soins non rémunérés qu'elles prodiguent et de leur accès limité aux régimes de protection sociale. Il a offert aux pays d'Asie-Pacifique l'occasion de partager des connaissances et des bonnes pratiques pour répondre à la demande croissante de services de soins qui tiennent compte des problèmes dus à l'âge, y compris les services de soins de santé de qualité et de longue durée.

21. Pour appuyer l'organisation de la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, une réunion préparatoire a été organisée à Beijing du 22 au 24 novembre 2011. La réunion préparatoire s'est tenue en présence de 53 experts issus d'instances gouvernementales, d'instituts de recherche et d'organisations de la société civile, ainsi que d'organisations internationales concernées, et s'est employée à déterminer les grandes priorités du vieillissement de la population dans la région et à formuler des recommandations concrètes. On trouvera le détail de ces recommandations dans la section suivante.

VI. Principales mesures recommandées découlant des préparatifs au niveau régional de l'examen du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique

22. Les recommandations sur les grandes priorités régionales, élaborées à la Réunion préparatoire à la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, s'appuient sur les trois orientations prioritaires du Plan d'action de Madrid: les personnes âgées et le développement; la promotion de la santé et du bien-être des personnes âgées; et créer un environnement favorable et porteur. Les observations et les recommandations formulées lors de la Réunion sont présentées en détail ci-dessous:

a) les personnes âgées et le développement:

i) *Participation active des personnes âgées à la société et au développement.* Les personnes âgées et les associations qui les représentent devraient être en mesure de participer aux processus d'élaboration des politiques et à la prise de décision à tous les niveaux. L'égalité d'accès aux mécanismes de défense et de recours pour les personnes âgées devrait être assurée. Des associations du troisième âge ou leurs équivalents devraient être créés dans les zones rurales et urbaines afin de permettre aux personnes âgées

⁸ Voir www.unescap.org/sdd/meetings/HAI-Ageing/outdioc.pdf.

⁹ Voir <http://test.actionbias.com/sites/test/files/Outcomedocelderlycare20110408.pdf>.

de s'exprimer d'une voix forte et de se voir offrir des perspectives dans la société et en matière de développement;

ii) *Emploi et vieillissement de la population active.* Des politiques et des lois devraient être élaborées et adoptées afin de lever les obstacles à la participation des personnes âgées au marché du travail. Les mesures à prendre devraient comprendre la promotion de l'assouplissement des horaires de travail et l'introduction de l'apprentissage tout au long de la vie et d'initiatives de formation. Le rôle des personnes âgées employées dans le secteur informel devrait être aussi reconnu, ainsi que leur droit à la protection sociale. Les gouvernements devraient faciliter les partenariats public-privé afin d'offrir aux personnes âgées de plus grandes possibilités d'emploi et de revenu;

iii) *Développement rural, migration et urbanisation.* Les gouvernements devraient promouvoir dans les zones urbaines et rurales des environnements qui tiennent compte des problèmes dus à l'âge et prendre des mesures pour aider les travailleurs migrants âgés à retourner dans leur pays d'origine;

iv) *Accès au savoir, à l'éducation et à la formation.* Il conviendrait de promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie offertes aux personnes âgées et l'utilisation de méthodes pédagogiques appropriées. Le transfert des connaissances, compétences et expériences des personnes âgées aux jeunes générations devrait être encouragé. L'accès des personnes âgées aux technologies de l'information et de la communication, en particulier dans les zones rurales et reculées, devrait être amélioré;

v) *Solidarité entre les générations.* La solidarité entre les générations devrait être renforcée en développant le niveau de connaissances sur le vieillissement chez les personnes de tous âges afin de garantir l'attachement de chacun à l'égard des personnes âgées et de répondre à leurs besoins sociaux et économiques. Il faudrait encourager et faciliter les relations entre les générations en matière d'activités économiques dans les communautés, telles que les apprentissages et les programmes de mentorat;

vi) *Sécurité des revenus, sécurité/protection sociale et prévention de la pauvreté.* Les politiques destinées à faire en sorte que toutes les personnes âgées bénéficient d'une sécurité du revenu et d'une protection sociale adéquates, y compris par des pensions contributives ou non contributives, devraient être mises en œuvre. Des politiques de sécurité du revenu et de protection sociale spécifiques aux femmes qui sont plus susceptibles d'avoir un emploi informel et/ou non rémunéré au cours de leur vie devraient être élaborées. Les gouvernements devraient lever les obstacles à la portabilité des régimes de sécurité sociale;

vii) *Situations d'urgence.* Les besoins des personnes âgées doivent être inclus dans les plans de réduction et de gestion des risques de catastrophe. Les personnes âgées devraient être prises en compte dans l'élaboration des mesures prises en cas de catastrophe et dans la réduction de l'impact des changements climatiques. Une réponse devrait être aussi apportée à l'isolement social des personnes âgées déplacées durant des périodes de conflit social et dans des situations d'urgence;

b) Promotion de la santé et du bien-être des personnes âgées:

i) *Promotion de la santé et du bien-être tout au long de la vie.* Des objectifs devraient être fixés et faire l'objet d'un suivi pour améliorer l'état de santé des personnes âgées et faire reculer l'invalidité et la morbidité. Les gouvernements devraient élaborer des politiques et des modèles de promotion de la santé et de prévention des maladies dans tous les cadres socioéconomiques de la région Asie-Pacifique. L'adoption de modes de vie sains ainsi que la gestion des pathologies liées aux modes de vie et des affections chroniques devraient être encouragées au moyen de l'éducation et de la formation sanitaires. L'accès des personnes âgées à l'information et aux services en matière de santé sexuelle devrait être garanti. Il faudrait élaborer des politiques dans une perspective sexospécifique qui répondent à la situation différente des hommes et des femmes âgés et accorder une attention particulière aux besoins des femmes âgées, compte tenu de la proportion plus élevée des femmes parmi la population des personnes les plus âgées (c'est-à-dire âgées de 80 ans et plus);

ii) *Accès universel et équitable à des services de soins de santé de qualité, adaptés à l'âge et respectueux de la différence hommes-femmes.* Les stratégies visant à fournir un continuum global de soins afin de promouvoir le vieillissement sur place doivent être élaborées. Elles devraient couvrir les soins de santé préventifs, les soins intensifs, la gestion des affections chroniques, les soins de longue durée et les soins en fin de vie. Les gouvernements devraient promouvoir des services de soins dentaires et oculaires à un coût abordable. Il faudrait élaborer des modèles de soins primaires personnalisés dans tous les cadres socioéconomiques pour la région Asie-Pacifique. Il faudrait promouvoir la coordination et l'intégration au sein des services de santé ainsi qu'avec les services sociaux. Il faudrait fournir des services de réadaptation globaux et accessibles. Les gouvernements devraient garantir l'accès à des soins de fin de vie de haute qualité, adéquats et à un coût abordable, et faire en sorte que les personnes âgées aient accès à des services de santé physique et mentale répondant efficacement à leurs besoins, en particulier dans les zones rurales et reculées;

iii) *Les personnes âgées et le VIH/sida.* Les gouvernements devraient renforcer l'aide aux personnes âgées touchées par le VIH/sida en veillant à ce que les messages de promotion de la santé tiennent compte des personnes âgées vivant avec et affectées par le VIH/sida, et à ce que le continuum des services des soins de santé et d'aide sociale réponde aux besoins des personnes âgées vivant avec et affectées par le VIH/sida. Il faudrait aider les personnes âgées qui prodiguent des soins primaires aux enfants touchés par le VIH/sida ou rendus orphelins par le VIH/sida;

iv) *Formation des personnes qui dispensent des soins de santé, des spécialistes de la santé et des prestataires de services sociaux.* Les gouvernements devraient élaborer des cadres de formation coordonnés et globaux en gérontologie et en gériatrie pour développer la compréhension des besoins des personnes âgées chez les professionnels de la santé;

v) *Besoins des personnes âgées en matière de santé mentale.* Dans le cadre de la promotion du bien-être mental général des personnes âgées, les gouvernements devraient assurer la fourniture d'un continuum de services de santé mentale en s'appuyant sur une orientation communautaire, y compris le dépistage précoce des troubles mentaux, tels que la démence et les troubles de l'humeur, chez les personnes âgées et la prise en charge temporaire pour les

personnes qui leur dispensent des soins. Il faudrait mettre au point une stratégie de lutte contre la discrimination et la stigmatisation dont les personnes âgées atteints de troubles mentaux et leur famille sont victimes;

vi) *Les personnes âgées et les handicapés.* La fourniture et l'accessibilité d'un continuum de services aux personnes âgées handicapées et aux personnes qui leur dispensent des soins devraient être garanties au sein de leur communauté. Il faudrait mettre au point une stratégie de lutte contre la discrimination et la stigmatisation dont les personnes âgées handicapées sont victimes. Il faudrait assurer des services de réadaptation dans les cas graves et chroniques, y compris la modification de l'environnement et la fourniture d'une technologie d'assistance pour permettre aux personnes âgées de vivre de la manière la plus indépendante possible et de participer activement à la vie communautaire. Une aide aux personnes qui dispensent des soins aux personnes âgées handicapées devrait être fournie;

c) Créer un environnement favorable et porteur:

i) *Logement et cadre de vie.* La coordination des efforts multisectoriels visant à ce que les personnes âgées continuent à vivre dans leur famille et leur communauté devrait être assurée en encourageant les investissements dans les infrastructures locales (transports, santé, technologies de l'information et de la communication, équipements collectifs et sécurité, par exemple), pour développer la participation active des personnes âgées aux communautés locales et se mettre au service des communautés intergénérationnelles. La fourniture d'un logement d'un coût abordable devrait être liée aux services d'assistance sociale afin de parvenir à une intégration des modes de vie, des soins à long terme et des possibilités d'interaction sociale. Il faudrait encourager les communautés qui tiennent compte des problèmes dus à l'âge et la conception universelle qui veille à ce que les bâtiments publics et les espaces extérieurs ne présentent pas d'obstacles à la mobilité et à l'accès, et il faudrait aider les personnes âgées à faire en sorte que leur logement ne présente pas d'obstacles à la mobilité et à l'accès. Il faudrait promouvoir le recours à la technologie et aux services de réadaptation pour favoriser une vie indépendante. Les gouvernements devraient mettre davantage de services de transports publics efficaces à la disposition des personnes âgées dans les zones rurales et urbaines, et faciliter le développement de moyens de transport de substitution, tant publics que privés, dans certaines zones urbaines (centres commerciaux et service de voisinage, par exemple). Il faudrait encourager la formation et le contrôle des facultés des conducteurs âgés, la conception de routes plus sûres et la mise au point de voitures répondant aux besoins des personnes âgées ou handicapées;

ii) *Soins aux personnes âgées et assistance à ceux qui assurent ces soins.* Il faudrait prendre des mesures pour assurer des soins communautaires et aider les familles qui fournissent des soins. Les gouvernements devraient mettre au point et appliquer des normes et des dispositifs permettant de réglementer les soins dispensés au sein des systèmes structurés et informels. Il faudrait promouvoir la prestation de soins communautaires et l'aide permettant aux familles de s'occuper de leurs proches compte tenu d'une répartition équitable de ces tâches entre femmes et hommes, grâce à un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale. Il faudrait venir en aide à ceux qui prodiguent des soins en leur fournissant formation et informations et en mettant en place des dispositifs psychologiques, économiques, juridiques et sociaux,

y compris la possibilité d'être officiellement accrédités. Les gouvernements devraient déterminer les moyens d'aider les personnes âgées, en particulier les femmes âgées, à prodiguer des soins, et répondre à leurs besoins sociaux, économiques et psychologiques spécifiques. Les compétences des personnes âgées en matière de prestation de soins devraient être reconnues par un système d'accréditation en vue d'obtenir un emploi;

iii) *Abandon, mauvais traitements et violence.* Des travaux de recherche portant sur les causes, la nature, l'ampleur, la gravité et les conséquences de toutes les formes d'abandon et de violence à l'égard des personnes âgées devraient être menés, et leurs résultats devraient être largement diffusés. Les gouvernements devraient sensibiliser et éduquer la société, par l'intermédiaire des médias et de diverses campagnes de sensibilisation, à la question de l'abandon et de la violence dont sont victimes les personnes âgées. Il faudrait décourager les pratiques traditionnelles préjudiciables et discriminatoires à l'égard des personnes âgées, en particulier les veuves, dont celles qui concernent les droits de propriété foncière et d'héritage. Il faudrait créer des services de dépistage précoce, d'intervention et de réconciliation pour les victimes de mauvais traitements et de violence aux personnes âgées. Les gouvernements devraient prendre des mesures pour que tout cas suspecté d'abandon et de violence à l'encontre d'une personne âgée soit signalé, ainsi que renforcer la coopération au sein de la société civile afin de faire face aux mauvais traitements et à la violence à l'égard des personnes âgées.

iv) *L'image que l'on donne des personnes âgées.* Des prix qui reconnaîtraient et honorerait les personnes âgées pour leur contribution à la société devraient être créés. Il faudrait promouvoir une image et une perception meilleures des personnes âgées, y compris en donnant la parole aux personnes âgées elles-mêmes. Il faudrait inciter les médias à mettre en lumière les contributions et les ressources des personnes âgées.

23. Les participants à la réunion ont reconnu qu'un certain nombre d'initiatives au niveau national pourraient être prises pour renforcer l'application du Plan d'action de Madrid, lesquelles intensifieraient les efforts déployés sur le plan des politiques à l'appui des personnes âgées. Ces initiatives étaient les suivantes: créer un ministère central responsable de l'ensemble des questions de vieillissement; établir un mécanisme consultatif et interdisciplinaire d'ensemble sur le vieillissement qui regrouperait les ministères et départements concernés (celui de la santé ou de la femme, par exemple); veiller à la coordination entre tous les niveaux de l'administration publique; et faire en sorte que les personnes âgées, les organisations de la société civile et le secteur privé participent aux mesures prises en vue de l'application du Plan d'action de Madrid.

24. Les participants à la réunion ont pris note de plusieurs mesures à envisager pour renforcer la coopération régionale dans l'application du Plan d'action de Madrid. Parmi celles-ci figurent les mesures suivantes: sensibiliser le public au Plan d'action de Madrid; partager les données statistiques sur le vieillissement dans la région; établir une plateforme pour l'échange régulier et la documentation des bonnes pratiques et des initiatives régionales sur le vieillissement; mettre en commun les outils et modèles efficaces et peu coûteux de promotion du vieillissement sain, qui sont adaptés à la région, y compris dans les domaines des soins de santé, de l'autoprise en charge, des soins communautaires, des soins de longue durée et de la promotion de la santé; élaborer une approche régionale pour combler le déficit de personnel qualifié en matière de prestation de soins aux personnes âgées, y compris en offrant de plus grandes possibilités d'accréditation et de certification s'appuyant sur des normes de

qualification; et renforcer le plaidoyer régional en faveur d'une allocation de ressources plus importante pour répondre aux besoins et au bien-être des populations âgées.

VII. Conclusion

25. Les membres et membres associés de la CESAP ont été priés d'accélérer l'application du Plan d'action de Madrid à la lumière des lacunes importantes constatées dans la préparation et l'adaptation de la région Asie-Pacifique au vieillissement démographique. L'élaboration d'un consensus régional sur un ensemble de mesures recommandées serait une stratégie efficace en vue de combler les lacunes communes dans l'application du Plan d'action de Madrid car les pays peuvent s'entraider en mettant en commun leurs connaissances sur la collecte des données et les meilleures pratiques. La Réunion souhaitera peut-être ainsi examiner et déterminer les principaux domaines de coopération régionale sur la base des recommandations sur les priorités régionales convenues à la Réunion préparatoire à la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le deuxième cycle d'examen et d'évaluation au niveau régional du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.
